



LOT 3
Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)

Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires
Achat d'espaces publicitaires sur la ville de Rouen et son agglomération et sur
la ville d'Elbeuf et son agglomération (Val de Seine) à destination des usagers
de la route et piétons.

Exposition 2020-2021 à l'Atrium
Pour Science Action Normandie

ARTICLE 1 :

Mission de promotion de l'exposition Luminopolis par l'achat d'espaces publicitaires sur le réseau urbain et péri-urbain de la ville de Rouen et son agglomération et la ville d'Elbeuf et son agglomération (Val de Seine).

Contexte

En 2019, la Région Normandie a décidé d'ouvrir au public un nouvel espace dédié à la culture scientifique, technique et industrielle : l'Atrium.

Des expositions temporaires de sciences et techniques accessibles à tous y sont présentées, au sein d'un plateau de 1000 m² organisé en espaces thématiques : l'exposition *Explore Mars* de la Cité de l'Espace, l'espace enfants, l'espace lecture, le studio de diffusion, un planétarium, l'espace « orientation et métiers » et l'espace dédié à l'industrie et la recherche régionales dans la filière aéronautique et spatiale. La programmation d'événements et de manifestations positionne l'Atrium comme un lieu de rencontres et d'échanges, au cœur de Rouen, autour d'un triptyque :

Sciences – Orientation – Métiers

Il a pour objectif de valoriser les sciences, présenter les filières qui recrutent et des métiers qui y sont directement attachés en mettant à l'honneur chaque année un domaine scientifique d'excellence normande.

Depuis février 2020, l'Atrium présente une exposition sur la thématique de l'énergie. Afin de présenter plus en détail cette grande thématique aux publics, une programmation qui s'articule autour de 5 grandes thématiques a été mise en place pour l'année 2021.

C'est dans ce contexte que l'association Science Action Normandie, en charge de la conception et réalisation des expositions pour l'Atrium, souhaite communiquer auprès des usagers de la route et des piétons sur la ville de Rouen, son agglomération et sur les zones proches : agglomération Val-de-Seine / Elbeuf.

Description

I. LES OBJECTIFS

- Accroître la notoriété de l'exposition *Luminopolis. Percez les mystères de l'Energie en Normandie*
 - o Faire connaître les événements afin d'augmenter la fréquentation et de renforcer l'attractivité du lieu autour de cette programmation annuelle.
 - o Informer les publics et délivrer les informations pratiques relatives au lieu et en lien avec la programmation événementielle.
 - o Présenter l'Atrium comme un lieu de référence de la CSTI en Normandie, soutenu par la Région Normandie.

II. CIBLES

Cibles définies en fonction d'une zone géographique précise :

Usagers de la route sur

- Rouen et son agglomération
- Elbeuf et son agglomération

Afin de toucher :

- Les étudiants, lycéens
- Les médias
- Les décideurs
- Les actifs
- Les touristes de passages

III. TERRITOIRE DE DIFFUSION

Rouen et son agglomération

Elbeuf et son agglomération

Contraintes techniques

Le titulaire du marché devra proposer plusieurs espaces publicitaires pouvant toucher les cibles énoncées ci-dessous en lien avec les périodes les plus cohérentes avec leurs déplacements.

ARTICLE 2 : DÉTAILS DES PRESTATIONS

Diffusion des affiches créées en 2020, présentant l'exposition *Luminopolis. Percez les mystères de l'énergie en Normandie* à diffuser en amont des périodes scolaires, en cohérence avec les publics cibles de l'Atrium, ainsi que toutes les sujétions, conseils et accompagnement nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

I. LES ESPACES PUBLICITAIRES

- **Affichage sur la ville de Rouen et son agglomération**

Espace publicitaire permettant la diffusion et la valorisation de l'exposition auprès des usagers de la route.

Format de diffusion souhaitée :
8m² et 2m²

Temps de diffusion envisagé : trois semaines à répartir sur l'année 2021 selon le planning défini à l'Article 4.

- **Affichage sur la ville d'Elbeuf et son agglomération**

Espace publicitaire permettant la diffusion et la valorisation de l'exposition auprès des usagers de la route.

Format de diffusion souhaitée :
8m² et 2m²

Temps de diffusion envisagé : une semaine à définir selon le planning présenté à l'Article 4.

ARTICLE 3 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La cession des droits de diffusion des supports émis par Science Action Normandie ne pourrait se faire en dehors du cadre de ce marché.

ARTICLE 4 : PLANNING ET DÉLAIS

Le titulaire du marché devra proposer un planning de diffusion des affichages publicitaires sur les réseaux adaptés, en lien notamment avec le calendrier des vacances scolaires (périodes à fort enjeu en termes de fréquentation des publics).

Affichage sur la ville de Rouen et son agglomération

Période souhaitée pour la diffusion	Temps forts de l'Atrium / Enjeux fréquentation des publics
Semaine 7	Semaines 8 et 9 – vacances d'hiver
Semaine 16	Semaines 17 et 18 – vacances de printemps
Semaine 26	Semaines 27 à 29 – vacances d'été

Affichage sur la ville d'Elbeuf et son agglomération

Période souhaitée pour la diffusion	Temps forts de l'Atrium / Enjeux fréquentation des publics
Semaine 7	Semaines 8 et 9 – vacances d'hiver

ARTICLE 5 : RÉSERVE SUR LE PLANNING

Le présent planning sera tenu en fonction de l'autorisation d'ouverture des lieux culturels par le gouvernement français et des jauges imposées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Science Action Normandie se réserve le droit de reporter ou d'annuler certaines dates. La décision en sera alors notifiée en amont au prestataire.

ARTICLE 6 : PROCÉDURE ET MODE DE PASSATION

La procédure utilisée s'appuie sur les règles énoncées par le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'une prestation ponctuelle dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commandes multi-attributaires.

L'attribution des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence des titulaires, et sera fixée à partir de la méthode dite « en cascade » en fonction des notes reçues par les candidats.

ARTICLE 7 : PIÈCES CONTRACTUELLES DU MARCHÉ

Le marché est composé du présent cahier des charges, du règlement de la consultation, de l'acte d'engagement ainsi que la proposition financière et technique du candidat retenu.

ARTICLE 8 : PRIX

Prix des prestations

Les prix sont réputés comprendre tous les frais d'organisation, de diffusion et d'impression, et toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations.

Science Action Normandie étudiera la meilleure offre correspondant à sa demande.

ARTICLE 9 : MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES

Science Action Normandie se réserve la possibilité d'avoir recours sans publicité, ni mise en concurrence préalable, à des marchés complémentaires avec le titulaire du présent marché si des circonstances imprévues le justifient en cours d'exécution. Ces prestations complémentaires ne peuvent être techniquement ou économiquement détachées du marché principal sans inconvénient majeur, quoique séparables de l'exécution du marché initial et sont strictement nécessaires à son parfait achèvement.

ARTICLE 10 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le mode de règlement choisi est le virement bancaire.

Un acompte de 30% sera versé au titulaire du marché à la signature du contrat et sur présentation d'une première facture.

Les factures sont libellées à l'ordre de Science Action Normandie.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire,
- La référence du présent marché,
- L'objet de la prestation,
- La date d'exécution ou la période relative à la facturation,
- Le montant H.T.,
- Le taux et le montant de la T.V.A. (taux en vigueur à la date de facturation), le cas échéant,
- Le montant TTC,
- Le numéro SIRET du titulaire,
- Le numéro de T.V.A. intracommunautaire du titulaire, le cas échéant,
- Les références bancaires ou postales du titulaire.

Toute facture non rédigée comme indiquée ci-dessus sera retournée au titulaire pour rectification, sans préjudice du retard apporté au règlement.

Le présent CCP est à accepter sans modification.

Seul l'exemplaire détenu par Science Action Normandie fait foi.